

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°30-2023-054

PUBLIÉ LE 24 MAI 2023

Sommaire

Prefecture du Gard /

30-2023-05-22-00003 - Arrêté portant abrogation de l' habilitation d un(e) médiateur/trice **??** de l OFII au centre de rétention administrative de Nîmes (GARD) (1 page)

Page 3

30-2023-05-23-00001 - Arrêté portant habilitation d un(e) médiateur/trice **??** de l OFII au centre de rétention administrative de Nîmes (GARD) (1 page)

Page 5

Prefecture du Gard

30-2023-05-22-00003

Arrêté portant abrogation de l' habilitation
d un(e) médiateur/trice
de l OFII au centre de rétention administrative
de Nîmes (GARD)

Arrêté n° 30-2023-05-22-0003
**portant abrogation de l'habilitation d'un(e) médiateur/trice
de l'OFII au centre de rétention administrative de Nîmes (GARD)**

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment l'article R 744-20 et R 744-21 ;

VU le règlement intérieur du centre de rétention administrative de Nîmes;

VU la demande d'habilitation en date du 22/12/2022 du directeur territorial de l'OFII ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2022-12-30-00004, portant habilitation de Madame Fathia EVANO, née le 08/07/1963, médiatrice de l'OFII à intervenir au centre de rétention administrative de Nîmes au titre de l'année 2023;

VU la demande d'annulation de l'habilitation de Madame EVANO transmise le 12/05/2023 par le centre de rétention administrative de Nîmes ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1 : n'est plus habilité(e) à intervenir au centre de rétention administrative de Nîmes en qualité de médiateur/trice de l'OFII :

Madame Fathia EVANO, née le 08/07/1963 à Tunis (Tunisie)

ARTICLE 2 : l'arrêté n° 30-2022-12-30-00004 est abrogé.

ARTICLE 3 : le secrétaire général de la préfecture du Gard, le Directeur Interdépartemental Adjoint, Chef des services de Police aux Frontières du Gard, le directeur territorial de l'OFII, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nîmes, le 22/05/2023

La préfète

Hôtel de la Préfecture
10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0 4 66 36 43 90
Fax : 04 66 36 00 87 - www.gard.gouv.fr

Pour la préfète et par délégation
La directrice
du Service des Migrations et de l'Intégration

Sylvie ALARCON

Prefecture du Gard

30-2023-05-23-00001

Arrêté portant habilitation d un(e)
médiateur/trice
de l OFII au centre de rétention administrative
de Nîmes (GARD)

**Arrêté n° 30-2023-05-
portant habilitation d'un(e) médiateur/trice
de l'OFII au centre de rétention administrative de Nîmes (GARD)**

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment l'article R 744-20 et R 744-21 ;

VU le règlement intérieur du centre de rétention administrative de Nîmes;

VU la demande d'habilitation en date du 12/05/2023 transmise par l'adjoint au chef du CRA de Nîmes;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1 : est habilité(e) à intervenir au centre de rétention administrative de Nîmes en qualité de médiateur/trice de l'OFII :

Madame ZEJNULA Zejnep épouse JESIONKIEWICZ née le 03/11/1975 à Montbéliard (25)

ARTICLE 2 : la personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du centre de rétention administrative de Nîmes.

ARTICLE 3 : la présente habilitation est valable à compter du 12 juin 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023. Les services de la préfecture seront avertis dans les meilleurs délais en cas de radiation d'un médiateur habilité des effectifs de l'OFII. Tout renouvellement sera sollicité un mois avant l'échéance de l'habilitation en cours.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture du Gard, le Directeur Interdépartemental Adjoint, Chef des services de Police aux Frontières du Gard, le directeur territorial de l'OFII, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nîmes, le

23/05/2023

La préfète

Pour la préfète et par délégation
La directrice
du Service des Migrations et de l'Intégration

Sylvie ALARCON